



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

30-04-2015

Indre : La lutte pour les locaux syndicaux continue

Depuis le 31 mars 2015, les Unions Départementales CGT et CFDT sont privées d'électricité. Elles n'ont plus aucun moyen de fonctionnement et sont dans l'incapacité de développer leur activité. Depuis 12 ans, le Maire de Châteauroux (36) n'a eu de cesse de s'attaquer au syndicalisme dans le département, en remettant en cause les conventions écrites ou d'usage qui assurent la mise à disposition de locaux et des moyens de leur fonctionnement.

Le 23 Avril 2015, avec la venue dans l'Indre de Philippe Martinez Secrétaire Confédérale de la CGT, cette question a pris une dimension nationale.

Dans son adresse au Secrétaire Général et devant les militants de la CGT de l'INDRE, Denis Guignard secrétaire de l'Union départementale CGT rappelait notamment que « la liberté publique, son exercice posent la question de l'intervention publique et il n'y a pas de liberté publique sans intervention publique. Il rappelait aussi que « c'est une réalité de la vie de la Nation, avec le financement public des partis politiques, c'est une réalité pour le patronat, dont les Chambres consulaires chargées de représenter les intérêts des entreprises, sont financées par l'impôt, c'est une réalité pour le syndicalisme qui s'est notamment traduite historiquement par la mise à disposition de locaux, avec la création des Bourses du Travail, sous l'impulsion de communes qui s'érigeaient alors en piliers de la République et de ses valeurs et qui rendaient effective une liberté fondamentale, avant même qu'elle soit constitutionnellement reconnue ».

Il insistait aussi sur « la recommandation au gouvernement français des 2-6 mars 87 du comité des libertés syndicales de l'OIT (Organisation Internationale

du Travail) qui demande à l'Etat, en cas de suppression de locaux et moyens d'action aux syndicats, de prendre des dispositions leur permettant de continuer leur activité ».

Il poursuivait en rappelant que c'était aussi le sens « des propos du Ministre du Travail, Michel Sapin qui le 23 avril 2013, demandait au Préfet de prendre des décisions permettant aux syndicats de continuer à pouvoir être hébergés, étant entendu que la mise à disposition de locaux est sans effet par elle même, lorsqu'elle est dépourvue des moyens de leur fonctionnement qui sont indissociables de la question de l'hébergement des organisations syndicales ».

En conclusion de son intervention , au regard de ce qu'appelle l'effectivité d'une liberté reconnue constitutionnellement, de la recommandation de l'OIT, et des propos du Ministre du travail (Michel Sapin) le 23 avril 2013, **la CGT exige des « services de l'Etat, de prendre des dispositions, pour pallier aux besoins immédiats du syndicalisme dans l'Indre, en allant sur la prise en charge de l'approvisionnement en électricité et autres moyens de fonctionnement, dans l'attente d'un travail traitant la situation dans la durée ».**

Le secrétaire confédéral de la CGT s'exprimant face aux militants devant les locaux de l'UD CGT de Châteauroux (36) « a rappelé que la bataille est nationale, que les salariés ont besoin de lieux d'accueil pour se défendre. Que la liste des municipalités comme celle de Châteauroux (36) s'allonge. Soit on considère que le syndicalisme est un coût, (c'est à la mode) et qu'il faut réduire les coûts, soit le syndicalisme est d'utilité publique. Pendant que l'on donne beaucoup d'argent au patronat, 200 milliards au total, là on va chipoter pour des factures de gaz et d'électricité. Il faut qu'un certain nombre d'usages soient actés, qu'il y ait des moyens attribués aux syndicats et qu'ils ne soient pas remis en cause ».

Encart :

Par ailleurs l'UD **CGT de l'Indre, estime nécessaire de légiférer pour assurer l'exercice de cette liberté dans la durée.** C'est en ce sens qu'elle s'est adressée aux deux députés Socialistes de l'Indre Isabelle Bruneau, J P Chanteguet, et au Sénateur Communiste Pierre Laurent dans le cadre de sa visite dans l'Indre le 24 avril 2015 afin qu'ils interviennent pour le règlement des questions urgentes et sur la nécessité de légiférer.

Et dans l'immédiat, elle leur demande d'intervenir auprès de l'Etat, garant de l'exercice des libertés fondamentales, afin que le syndicalisme dans l'Indre recouvre les moyens d'exercer son rôle.